

De :

Envoyé : vendredi 26 avril 2024 00:04

À : Contact <contact@mairie-clisson.fr>

Objet : Zone d' Accélération pour l'installation des Energies Renouvelables

Ayant eu un empêchement pour participer à la réunion d'information du 18 avril, je vous fait part de mes remarques sur les documents présentés sur le site de la ville :

- quel type d'utilisation de l'énergie produite est il prévu aussi bien pour les ombrières que pour les toitures de bâtiments ? :

* **revente à EDF ? A quel tarif ? Y a t il obligation d'achat ? Quelle durée ?** Dans tous les lieux cités, c'est la meilleure solution et la plus rationnelle car toute la production est utilisée.

ou * **autoconsommation** pour le Lycée A.Césaire, la piscine AQUaval, le collège R.Parks, et l'hôpital mais pour les parkings de la rue du D.Boutin et de la rue de la Marre rouge ??? . Dans ce type d'investissement il convient en effet de vérifier la concomitance de la production et de la consommation d'énergie : l'Arlekino n'ayant pas de consommation constante semble a priori à éliminer

- je pense que c'est une très mauvaise idée de prévoir une **artificialisation de plus des sols rue des ajoncs** dans la zone d'activités de Tabari; en effet la plantation d'arbres rue des rosiers semble abandonnée pour cause de réseaux enterrés et cette parcelle de 1700 m² est la seule possibilité de **créer un espace naturel bien arboré sans allées et sans aménagements particuliers dans le quartier (véritable "poumon vert")** ; si tant est que le besoin de places de parking actuel ou futur soit clairement identifié, un autre emplacement existe à proximité rue des 2 croix dont la largeur et sa nouvelle configuration en impasse peut être aménagée avec une trentaine d'emplacements en épis en liaison directe avec la gare ou avec le cinéma pour l'ancienne voie ferrée de desserte du hall Lacroix.

Le photovoltaïque en toiture sur des bâtiments existants anciens nécessitant des investissements plus lourds que les ombrières peut être n'est il pas judicieux de les prioriser ?

Pour quelle raison, les nouvelles constructions de la **maison familiale et rurale de la Blairie** (parkings et bâtiments) ne sont elles pas intégrées dans cette liste; de même pour le bâtiment de la **caserne de pompiers de Tabari** ?

Il conviendrait d'intégrer dans la démarche , la possibilité de créer des **coopératives de production au sein de quartiers ou de lotissements** à définir, regroupant plusieurs propriétaires de maisons mutualisant leurs productions d'énergie: de nombreux réalisations existent en France dont la ville pourrait s'inspirer.

Moi-même équipé de 3kwc de panneaux photovoltaïques sur mon toit depuis 2010, et ayant étudié une extension de l'installation, je me tiens à votre disposition pour vous faire part de mon expérience.